

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 5 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq novembre à 17 heures 30 minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIOLAY s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil d'Administration et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : M. POIRON Jean-Pierre M. ESCOFET Dany
M. JACQUEMOT Jean-Paul M. VIAL Simone
M. PALAIS Jean-Claude M. SERRAILLE Michel
Mr POMMIER Philippe

Absent(e) excusé(e) : Mme COLLON Colette
Secrétaire de séance : Mme ESCOFET Dany

**OBJET : EHPAD– Réf : 2024.03.07
EMBAUCHE D'UN AGENT SOCIAL EN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE –**

Madame la Présidente explique à l'assemblée qu'un poste d'agent social à temps complet (création du poste par délibération du CA en date du 7 mai 2009) est vacant depuis le 01 avril 2020 suite au départ en retraite de l'agent titulaire et qu'il conviendrait de le pourvoir.

Vu la déclaration de vacance du poste enregistrée sous le n° V042241203000118 ;

Suite à l'annonce publiée dans la bourse de l'emploi, le directeur de l'E.H.P.A.D n'a reçu aucune candidature satisfaisante.

Madame la Présidente propose en conséquence de pourvoir cet emploi par le biais d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, à compter du 01 janvier 2025.

L'agent recruté sera rémunéré au 3ème échelon du grade d'agent social soit à l'indice brut 370.

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur cette question.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'embaucher un agent social sur un contrat à durée déterminée d'un an, à compter du 01 janvier 2025 aux conditions susnommées ;
- - DIT que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au chapitre 012 du budget.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

VIOLAY, le 12 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Dany ESCOFET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210220-20241105-20240307-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024

La Présidente,
CHAVEROT Véronique
42780



Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le .17/12/2024
Madame la Présidente

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Dugesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr